



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CANTAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2022

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

2022-20	Administration Générale	Avenant à la convention entre le CDG69 et le CDG15 : Gestion commune de la fonction de référent déontologue - Référént déontologue et laïcité
2022-21	Administration Générale	Approbation de la convention entre le CDG15, le CDG74 et le CD15 - Conseil en organisation
2022-22	Administration Générale	Rapport d'activité 2021

PERSONNEL

2022-23	Personnel	Recrutements des CARED et CARED+
2022-24	Personnel	Tableau des effectifs

FINANCES

2022-25	Finances	DM n°1
---------	----------	--------

- Questions diverses



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CANTAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : ~~MME DELRIEU TOURTOULOU Annie~~, **absente, donne pouvoir à M. CHAMBON** – M. ROUET Clément – M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

~~MME BENITO Patricia~~ – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – ~~M. MARANDON Jean-Louis~~ – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – ~~M. ROLLIN Cyrille~~ – ~~M. SOULIER Jean-Pierre~~ – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien, **absent, donne pouvoir à M. CASTANIER** – M. DELAMAIDE Charly – ~~MME Isabelle LEMAIRE~~

Excusés avec pouvoir :

- MME DELRIEU donne pouvoir à M. CHAMBON
- M. VIDALINC donne pouvoir à M. CASTANIER

Excusés sans pouvoir :

- M. MARANDON - MME LEMAIRE – M. ROLLIN

Absents :

- MME BENITO - M. GRAS - M. SOULIER – M. VERDIER

Date de la convocation : 14/06/2022

Désignation du secrétaire de séance : M. ROUET

Membres en exercice : 19

Membres présents : 10

Suffrages exprimés : 12

En préambule, Monsieur le Président procède à l'appel puis propose l'adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration en date du 15/03/2022.

Sans retour ni commentaire, il est adopté à l'unanimité.

Communication aux élus :

→ Formation des agents polyvalents des services techniques

Dans le cadre de notre partenariat avec le Campus de la CCI du Cantal, une formation à destination des agents polyvalents débutera le 17 octobre 2022. Elle est composée comme suit :

☞ La formation débutera le 17 octobre 2022 et comporte 2 périodes :

- **La première comptant 595 heures, se décompose en 4 modules (du 17/10/2022 au 21/02/2023 inclus) :**
 - Bâtiment :
 - Peinture 105 h
 - Electricité 140 h
 - Petite maçonnerie 105 h
 - Espaces verts 140 h

- Habilitations :
 - Autorisation de conduite 14 h
 - Habilitation électrique 21 h
 - AIPR 7 h
 - Amiante 14 h
- Culture territoriale 7 h
- Statut de la fonction publique territoriale 7 h
- Management 35 h
- **La deuxième, en stage en collectivité, compte 315 heures (du 22/02/2023 au 26/04/2023 inclus).**
- **A compter du 27/04/2023, la collectivité s'engage à proposer un contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée de 6 mois.**

👉 Le public visé :

- Cette formation s'adresse aux demandeurs d'emploi.

👉 Les financements :

- Pendant le temps de la formation, soit du 17/10/2022 au 26/04/2023, les stagiaires sont indemnisés par Pôle-Emploi,
- Les coûts de formation sont financés par la Région,
- Pendant la période en CDD, l'agent est rémunéré par la collectivité.

➔ **Formation des Secrétaires de mairie**

La session actuelle arrive à terme le 21 octobre 2022 et la prochaine débutera le 7 novembre 2022.

➔ **Mission RETRAITE déléguée – CDG74 et CDG26**

La mission RETRAITE déléguée avec le CDG74 fonctionne très bien. Le partenariat est très qualitatif. La mission RETRAITE déléguée avec le CDG26 débutera le 1^{er} septembre 2022. L'agente dédiée à la mission est en cours de formation.

➔ **Mission PAIE A FACON**

Après des débuts difficiles (paies de janvier et février), le paramétrage entre les différents logiciels fonctionnement maintenant correctement.

2022-20 : ADMINISTRATION GENERALE – REFERENT DEONTOLOGUE – AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE ENTRE LE CDG 15 ET LE CDG69

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

VU la délibération n° 2017-28 en date du 7/12/2017 relative à la convention inter centres de gestion d'assistance au référent déontologue,

Par convention entre le CDG15 et le CDG69, il a été décidé d'une gestion commune de la fonction de référent déontologue qui s'inscrivait dans le cadre de l'article 14 de la loi du 26 janvier 1984 lequel autorise les centres de gestion à conventionner dans les domaines non couverts par la charte régionale des centres de gestion de la région AuRA.

Cette mutualisation impose au CDG15 de désigner comme référent déontologue pour son territoire le même que celui du CDG69.

Par délibération en date du 21 mars 2022, le Conseil d'Administration du CDG69 a installé la fonction de référent laïcité et son Président a désigné la référente déontologue du CDG69 référente laïcité.

Le présent avenant confie cette mission de référente laïcité à la référente du CDG69, à l'instar de ce qui est prévue pour le référent déontologue. Elle exercera ses missions pour le compte des collectivités du territoire du CDG15.

Le terme de « référent déontologue » est remplacé par le terme de « référent déontologue et laïcité ».

Il est proposé au Conseil d'Administration de :

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention d'assistance entre le CDG15 et le CDG69 remplaçant le terme de « référent déontologue » par le terme de « référent déontologue et laïcité »,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une mise à jour compte tenu de l'évolution de la réglementation. Mme DELBOS précise que le référent déontologue n'a pas été sollicité en 2021.

La délibération est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2022-21 : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DE LA CONVENTION EN CONSEIL EN ORGANISATION ENTRE LE CDG15 – CDG74 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Le Président rappelle à l'ensemble les objectifs de la charte régionale de coopération au sein des Centres de Gestion de la Région AuRA.

Ainsi, par délibération n° 2021-13 en date du 31 août 2021, le CDG15 avait sollicité le CDG74 pour une mission de conseil et d'accompagnement dans les organisations de travail au bénéfice du Conseil Départemental du Cantal.

Dans la continuité des travaux réalisés en septembre 2021, l'animation d'un séminaire autour du projet politique et de sa déclinaison en projet d'administration s'est poursuivie le 19 mai 2022.

Dans les mêmes conditions que précédemment, le Conseil Département versera directement le montant de la prestation au CDG74.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les propositions ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de rapportant à ce dossier.

M. le Président rappelle qu'il s'agit de la 2^{ème} intervention auprès du Conseil Départemental du Cantal dans le cadre du schéma de coopération régionale. Ce partenariat tripartite honore nos travaux.

La délibération est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2022-22 : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Rapporteur : MME DELBOS

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Entend la présentation du rapport d'activité de l'année 2021 effectuée par le Président et qui concerne l'ensemble des missions développées par le Centre de gestion à destination des collectivités affiliées.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2021

Le CDG 15 en quelques chiffres

- 18 agents
- 307 collectivités affiliées
- 2 218 agents affiliés
- Les effectifs CNA gérés pour le Comité Médical et le service de Médecine préventive : 1 791 fonctionnaires et contractuels
- Les effectifs des services de l'Etat gérés pour le service de Médecine préventive : 438 fonctionnaires et contractuels
- 800 contractuels

Effectif global : 5 247 agents

Les temps forts 2021

- **COOPÉRATION RÉGIONALE :**
-
- **Conférence des Présidents**
 - Le 1^{er}/02/2021 en visio
 - Le 29/04/2021 en visio
 - Le 12/07/2021 au CDG42
 - Le 07/10/2021 en visio
 - Le 10/11/2021 au CDG89
-
- **Conférence Régionale de l'Emploi (CRE)**
 - Le 11/10/2021 au CDG89
-
- **Réunions des Directeurs**
 - Le 20/03/2021 en visio
 - Le 21/06/2021 au CDG89
 - Le 27/09/2021 au CDG89
 - Le 25/10/2021 au CDG89
-
- **Réseau des juristes**
 - Le 1^{er}/07/2021 en visio

Les temps forts 2021

- **EMPLOI : Observatoire de l'emploi - Rapport Social Unique (RSU)**
 - Le 04/03/2021 en visio
 - Le 08/06/2021 en visio
 - Le 24/06/2021 en visio
 - Le 1^{er}/07/2021 en visio
 - Le 30/11/2021 en visio
-
- **AUTRES RÉSEAUX :**
- **Réseau ANDCDG**
 - Commission Statut :
 - Le 16/03/2021 en visio
 - Le 14/09/2021 en visio
 - Le 13/12/2021 en visio
 - Commission Carrières :
 - Le 16/11/2021 en visio
-

Les temps forts 2021

• RÉUNIONS THÉMATIQUES :

• **Conférence du CDG15**

Thèmes abordés :

9h15 à 10h30 : Présentation du CDG 15 et son Rapport d'activité 2020
10h30 à 12h00 : Présentation de l'évolution de la Protection Sociale Complémentaire (prévoyance + santé) – Impact pour les collectivités en présence de notre assureur MNT.

Public visé : Elus et secrétaires de mairie

Participations : 110 participants

Dates proposées :

Salle polyvalente du Vigean : Mardi 14 septembre de 9 h à 12 h
Centre de Gestion : Mardi 14 septembre de 14 h à 17 h
Mairie de Murat - Salle d'honneur : Vendredi 17 septembre de 9 h à 12 h

Les temps forts 2021

• **Réunions d'info Outils informatiques**

Dates proposées :

Salle polyvalente du Vigean : Lundi 18 octobre de 9 h à 12 h
Centre de Gestion : Lundi 18 octobre de 14 h à 17 h
Hautes Terres Communauté : Mardi 19 octobre de 9 h à 12 h
En visio : Mardi 7 décembre de 9 h à 12 h

Thèmes abordés :

Présentation du site internet du CDG
Présentation de MoovApps
Présentation de l'Extranet CIRIL
Présentation du site Emploi-Territorial

Public visé : Secrétaires de mairie

Les temps forts 2021

- **Réunions d'info « Invalidité »**

Dates proposées :

Salle polyvalente du Vigean : Mardi 28 septembre de 14 h à 17 h

Hautes Terres Communauté : Jeudi 7 octobre de 14 h à 17 h

En visio : Jeudi 14 octobre de 9 h à 12 h

Centre de Gestion : Mardi 9 novembre de 14 h à 17 h

Thèmes abordés :

Procédures relatives aux dossiers de la commission de réforme

Procédures relatives aux dossiers de retraite

Public visé : Secrétaires de mairie

Les temps forts 2021

PARUTIONS :

MAG :

Avril

Mai

Juin

Juillet - Août

Décembre

SECURI MAG

Janvier

Juin

Décembre

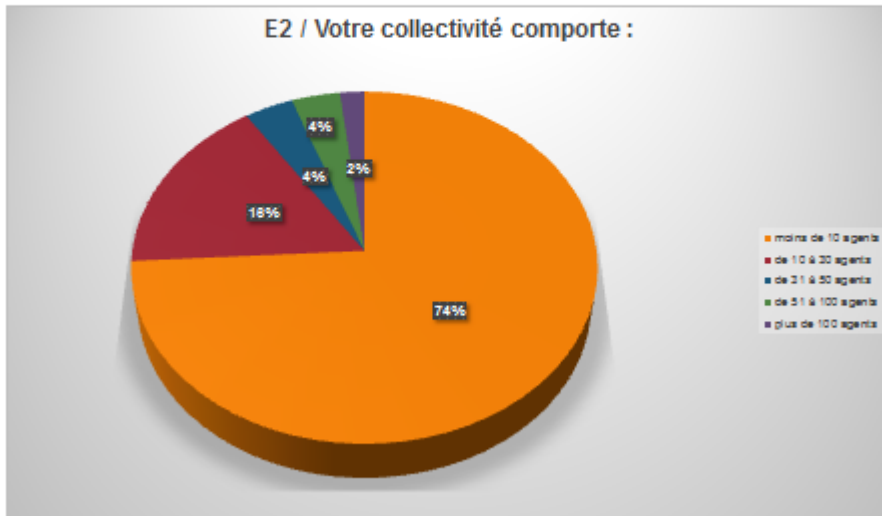
- **PROJETS :**

- Réflexion relative à la mise en place d'une nouvelle mission « La paie à façon »

- Ouverture des Dossiers Individuels des Agents aux collectivités

Les temps forts 2021

E2 / Votre collectivité comporte :



Les petites collectivités (moins de 10 agents) ont répondu massivement.

10 agents et moins : 246 collectivités

11 à 30 agents : 34 collectivités

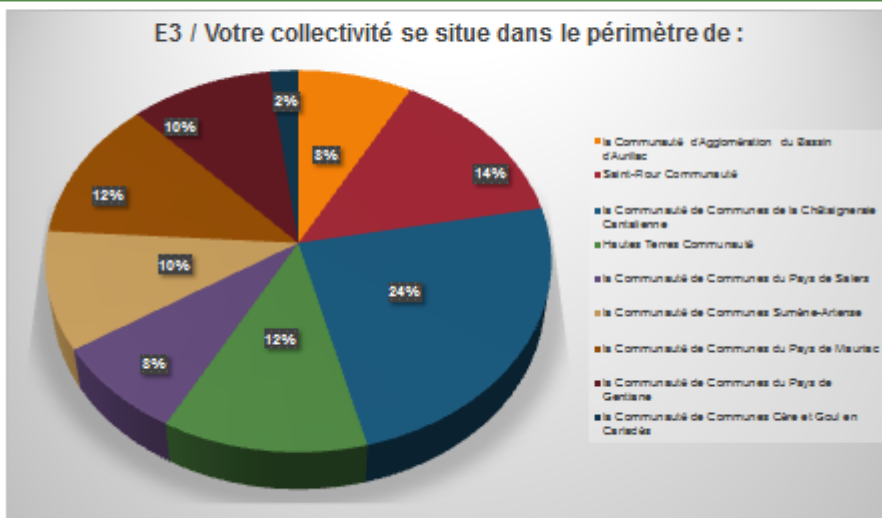
31 à 50 agents : 6 collectivités

51 à 100 agents : 5 collectivités

Plus de 100 agents : 1 collectivité

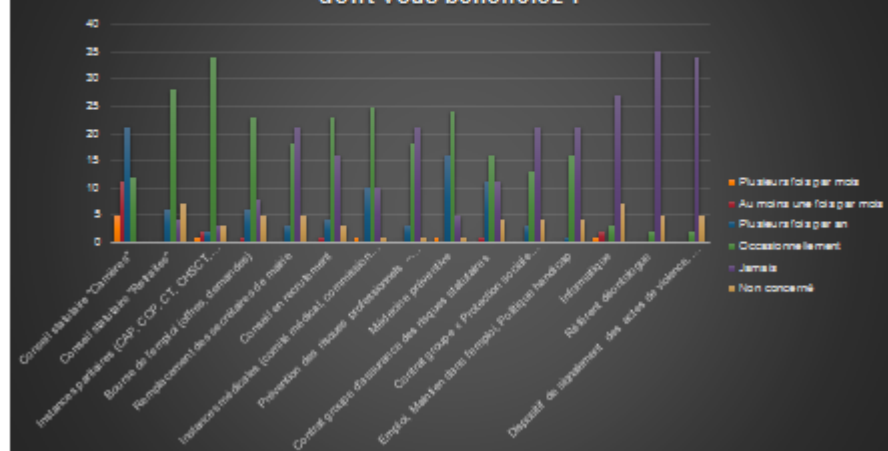
Les temps forts 2021

E3 / Votre collectivité se situe dans le périmètre de :



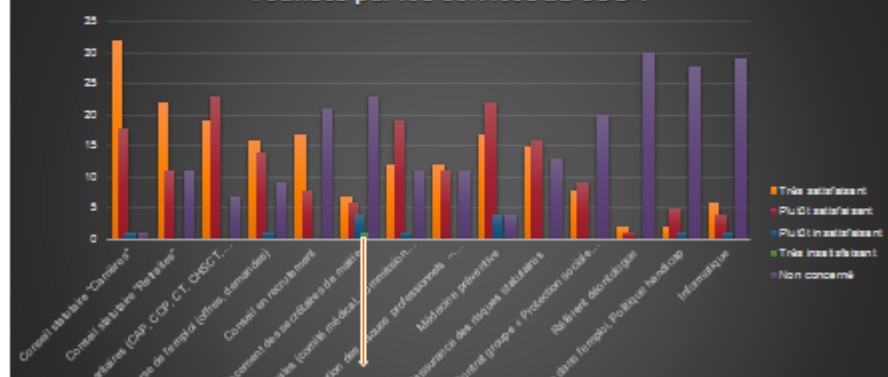
Les temps forts 2021

A2 - A quelle fréquence faites-vous appel aux prestations dont vous bénéficiez ?



Les temps forts 2021

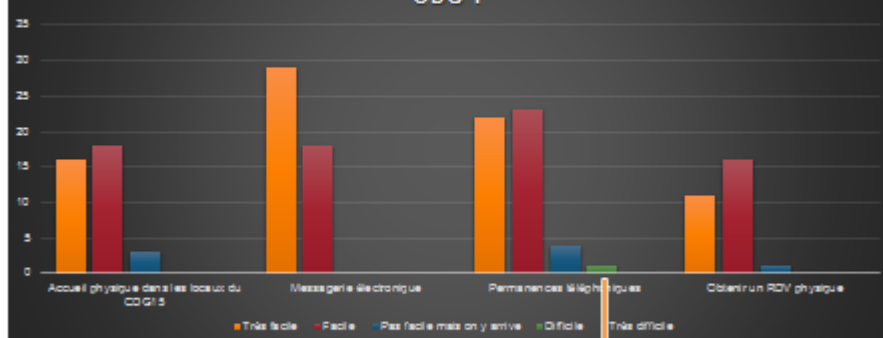
B1 - Etes-vous en général satisfait des réponses et services réalisés par les services du CDG ?



Une nouvelle formation diplômante Bac + 2 a été mise en place pour répondre aux attentes des collectivités.

Les temps forts 2021

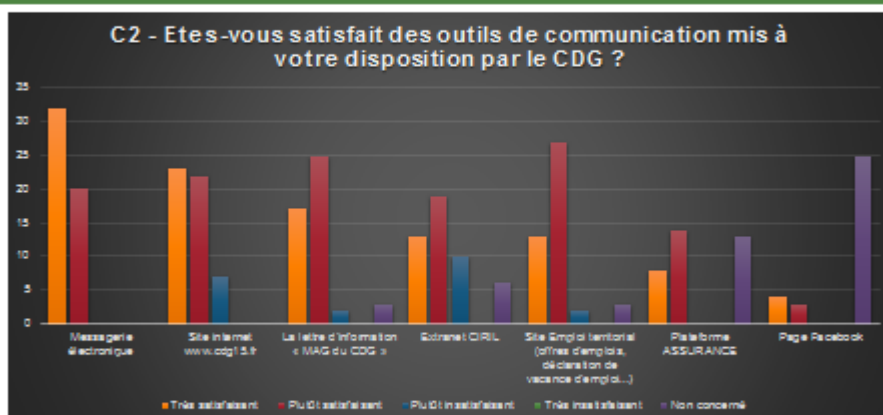
C1 - Est-il facile d'entrer en contact avec les services du CDG ?



Pour un meilleur accès, l'acquisition d'un nouveau standard a été réalisée avec 6 lignes. De plus, une réorganisation du service Accueil a été réalisée.

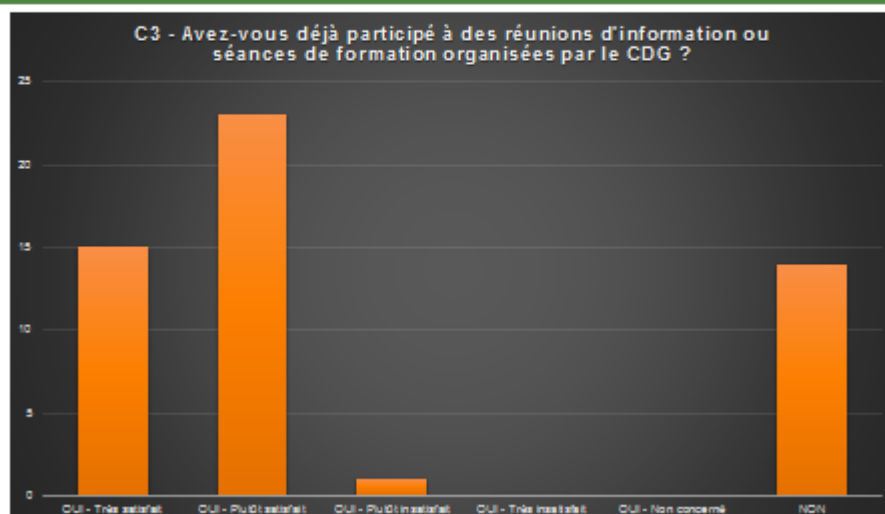
Les temps forts 2021

C2 - Etes-vous satisfait des outils de communication mis à votre disposition par le CDG ?

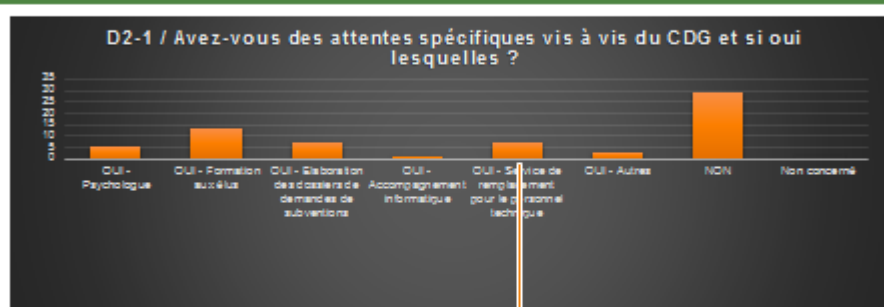


Des réunions d'info ont été organisées (site internet, Extranet CIRIL, Emploi-Territorial)

Les temps forts 2021



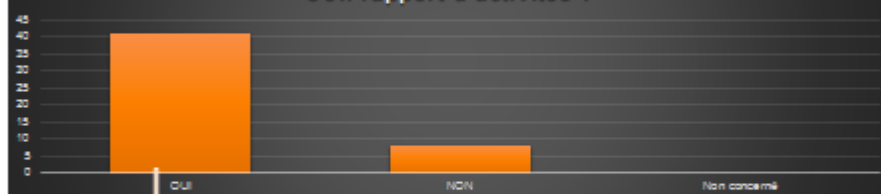
Les temps forts 2021



Une formation relative aux « Agents polyvalents des services techniques » sera dispensée dans le cadre de notre partenariat avec la CCI. Elle débutera le 17 octobre 2022.

Les temps forts 2021

D2-2 / Seriez-vous favorable à une ½ journée annuelle relative à une information sur les compétences du CDG et son rapport d'activités ?



Des conférences du CDG 15 ont été réalisées abordant 2 thèmes :

- Le rapport d'activité,
- La Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Des missions obligatoires

Taux de la cotisation obligatoire : 0.80 %

Carrières

- Gestion des carrières des agents
- Assistance juridique statutaire concernant le statut
- Instances paritaires (CAP/CCP/CT/CHSCT)
- Conseil de discipline
- Assistance à la retraite (information)

L'emploi et la mobilité dans les collectivités

- Publication et suivi des offres d'emploi – www.emploi-territorial.fr
- Conseil en évolution professionnelle (mobilité professionnelle, reconversion, reclassement)
- Fonctionnaires momentanément privés d'emploi

Santé au travail

- Secrétariat commission de réforme
- Secrétariat comité médical

Concours

- Organisation des concours et examens
- Gestion des listes d'aptitude

Dialogue social

- Dialogue social et droits syndicaux
- Décharges syndicales

Des missions additionnelles

Taux de la cotisation additionnelle : 0.37 %

L'emploi et la mobilité dans les collectivités

- Assistance à la mobilité

Santé au travail

- Prévention des risques professionnels (élaboration des documents uniques, ...)
- Handicap – convention FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées), recrutement et maintien dans l'emploi (reclassement, aménagement de poste)
- Maintien dans l'emploi et aide au reclassement
- Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes dans la Fonction publique (DISIGN)
- Médiation

Carrières

- Expertise statutaire (assistance administrative à la gestion : conseils statutaires, production de modèles, informations)
- Gestion des agents contractuels
- Retraite (Partenariat avec la CNRACL)

Appui aux collectivités

- Calcul des allocations chômage
- Gestion du dossier individuel des agents
- Référent déontologue
- Logiciel informatique maintenance, conseil (Sous-traitance maintenance informatique Berger-Levrault)

Des missions facultatives

L'emploi et la mobilité dans les collectivités

- Formation secrétaire de mairie (Service de remplacement) : pour les affiliées : 6 % de frais de gestion – Pour les non affiliées : 8 % de frais de gestion
- Conseil en recrutement : 150 € par recrutement

Santé au travail

- Médecine préventive : 57,95 € (suivi médical)
- ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail) : Pour les affiliées : 260 € / jour ou 150 € / ½ journée - Pour les non affiliées : 710 € / jour ou 420 € / ½ journée

Appui aux collectivités

- Contrat groupe assurance statutaire (Collecteam) : 0,25 % de la masse salariale déclarée
- Convention de participation Protection Sociale Complémentaire (Collecteam)
- Action sociale pour les personnels (Gestion des œuvres et services sociaux CNAS)
- Paie à façon (à compter du 1^{er}/01/2022) : 10 € la paie par agent et par mois

Compte administratif 2021

LES RESULTATS FINANCIERS

		RECETTES	DEPENSES	EXCEDENTS CUMULES
2021	Fonctionnement	1 370 388.31	1 334 449.03	832 933.83
	Investissement	144 317.17	208 141.89 + 39 836.40 RAR	
TOTAL		1 514 683.48	1 582 427.32	832 933.83

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 : 35 917.28€

Informatique

- **MISSION I : MAINTENANCE ET DÉVELOPPEMENT DES APPLICATIONS AU SEIN DU CDG**
 - Service gestion des carrières
 - Service paie à façon
 - Service médecine préventive
 - Service prévention
 - Service intérim
 - Comité médical et commission de réforme
 - Commun à tous les services
- **MISSION II : SERVICE INFORMATIQUE AUX COLLECTIVITÉS**
 - Assistance sur les logiciels de gestion
 - Assistance bureautique
 - Etudes et conseils en informatique
- **MISSION III : GESTION DU SERVICE**
 - Le service informatique fonctionne avec 1 agent.

Le Pôle RH

Le Pôle RH est composé de 6 personnes :

- Martine BONNET, responsable du pôle
- Les instances consultatives : CAP, CCP, CT, conseil de discipline : 1 personne
- Emploi : aide au recrutement, intérim, rapport social unique, emploi territorial : 1 personne
- Retraite pour le compte des collectivités du Cantal et de la Haute-Savoie (dans le cadre des missions mutualisée avec le CDG 74) : 1,5 personne
- Paie à façon : 1,5 personne

Evolution des effectifs

	Effectifs								Evolutions en %
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Catégorie A	217	196	194	211	203	201	156	146	• 6.41
Catégorie B	196	193	192	198	192	182	168	256	+ 52.38
Catégorie C	2010	2019	2048	2043	2046	1978	1882	1816	• 3.51
Total	2 423	2 408	2434	2452	2441	2361	2306	2218	• 3.82

Evolution des compétences des instances consultatives

- **Le service des carrières a été concerné par la publication d'un certain nombre de textes entraînant une hausse de l'activité :**
 - Accompagnement des collectivités pour la mise en place des lignes directrices de gestion (rédaction d'une note, formulaire de saisine du CT, modèle d'arrêté fixant les LDG)
 - Revalorisation au 1^{er} janvier 2021 du SMIC
 - Attribution de points d'indice majoré à certains agents de la catégorie C à compter du 1^{er} avril 2021
 - Relèvement des indices majorés inférieurs à 340 à compter du 1^{er} octobre 2021

Commission Administrative Paritaire

• Nombre et typologie de dossiers examinés

Le nombre de dossiers examinés en CAP est nul sur l'année 2021. Cette inactivité s'explique par le changement de compétences suite à la loi de transformation. Néanmoins, conformément à l'article 27 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, la commission doit se réunir au moins deux fois par an

• Fréquence des réunions pour l'année 2021

CAPA, B et C : 27 avril et 12 octobre

Commission Consultative Paritaire

- **Effectifs gérés** : +/- 800 contractuels
- **Fréquence des réunions pour l'année 2021**
- CCPA, B et C : 27 avril et 12 octobre
- **Pas de dossiers inscrits à l'ordre du jour**

Comité Technique

Au titre de l'année 2021, les séances du comité technique départemental ont vu l'examen de +/- 197 dossiers, contre +/- 75 en 2020. On comptabilise 51 demandes pour le RIFSEEP (avec à la fois des mises en place et des révisions). L'augmentation du nombre de dossiers s'explique également par l'obligation depuis 2021 de saisir le CT pour la mise en place des lignes directrices de gestion (52 dossiers). Enfin, un nombre plus important de dossiers a été soumis pour avis concernant la mise en place du CET (lié probablement à la crise sanitaire).

Comité Technique

Dossiers examinés	Séance du 04/03	Séance du 10/06	Séance du 30/09	Séance du 02/12	TOTAL
Compte épargne temps	1	2	4	9	16
Mise en place d'astreintes	1	2	3		6
Plan de formation / Formation	1				1
RIF SEEP	20	14	2	15	51
Examen ratio promus / promouvables	11	7	9	2	29
Protection sociale complémentaire			1		1
Apprentissage		1	1		2
Délégation de service public			1		1
Modification de l'organisation du temps de travail (temps partiel, cycle, protocole d'accord, télétravail...)		4		2	6
Règlement intérieur			2		2

Comité Technique

Dossiers examinés	Séance du 04/03	Séance du 10/06	Séance du 30/09	Séance du 02/12	TOTAL
Règlement intérieur			2		2
Lignes Directrices de Gestion	6	27	9	10	52
Référent déontologue					0
Service médecine préventive					0
Modification de la composition					0
Mise à jour du tableau des effectifs : Suppression de postes	8	8	5	2	23
Mise en place de titres restaurants dématérialisés	1				1
Paie à façon		1			1
Promotion interne		1			1
Mise à disposition de services				1	1
Bilan social	1				1
Dossiers rejetés		1	1		2
TOTAL	50	68	38	41	197

Promotion Interne

RECAPITULATIF DU NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES PAR CATEGORIE ET EVOLUTION PAR RAPPORT A N-1

	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C		TOTAL	
	Nombre de dossiers examinés	Nombre de dossiers retenus	Nombre de dossiers examinés	Nombre de dossiers retenus	Nombre de dossiers examinés	Nombre de dossiers retenus	Nombre de dossiers examinés	Nombre de dossiers retenus
2020	14	2	4	2	21	21	39	25
2021	0	0	22	3	9	7	31	10
Evolution	-14 %	-2 %	450 %	50 %	-57 %	-87 %	-20 %	-80 %

Retraite pour le CDG 15

	2017	2018	2019	2020	2021
Affiliation	36	11	5	2	0
Validation et régularisation	4	2	3	1	1
Rétablissement	6	2	2	1	0
Pension vieillesse et réversion	31	33	29	30	38
Pension carrière longue	11	11	16	10	10
Pension d'invalidité	3	5	12	9	6
Avis préalable	10	7	4	5	4
Compte Individuel retraites (QCIR)	94	52	24	45	60
Etudes personnalisées (simulations)	91	147	124	44	18
Accompagnement Personnalisé Retraite	0	0	0	24	92
Correction D.I	0	21	16	0	0
NOMBRE D'ACTES	286	291	235	171	229

Retraite pour le CDG 74

A compter du 1^{er} janvier 2020, une convention a été signée avec le CDG 74 dans le cadre de la mutualisation interdépartementale pour la réalisation de la mission « retraite ». Objectif : proposer aux collectivités affiliées au Centre de gestion de la Haute Savoie des conseils personnalisés, une utilisation optimale des outils mis à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations et une actualisation des connaissances réglementaires en matière de retraite comme pour les collectivités du Cantal.

Le CDG74 représente 400 collectivités affiliées soit 19 000 agents.

Retraite pour le CDG 74

	2020	2021
Pension vieillesse et réversion	84	70
Pension carrière longue et départ anticipé	13	43
Pension d'invalidité	3	9
Avis préalable	8	12
Compte individuel retraite (QCIR)	119	93
Etudes personnalisées (simulations)	42	38
Accompagnement Personnalisé Retraite	0	60
NOMBRE D'ACTES	269	325

Emploi : Aide au recrutement

Service en constante évolution et très apprécié des collectivités :

- 2017 : 3 demandes
- 2018 : 16 demandes
- 2019 : 18 demandes
- 2020 : 21 demandes
- **2021 : 21 demandes + 3 offres d'emploi pour lesquelles il n'y a pas eu de candidature.** Il s'agit de :
 - CLAVIERES – adjoint technique à temps complet
 - VIRARGUES – secrétaire de mairie – temps non complet 9/35^{ème}
 - MALBO – secrétaire de mairie – temps non complet 16/35^{ème}

Tarif : 150 €

	Année 2020	Année 2021
Filière technique :	5	15
Filière administrative :	14	6
Filière animation :	1	0
Filière médico-sociale :	1	0

Emploi : Service intérim

Bilan de formation 2021

Pour faire face au nombre croissant de sollicitations des collectivités, le service intérim a mis en place une nouvelle session de formation sur l'année 2021. Au total 14 personnes ont été recrutées pour suivre la formation, 12 ont été jusqu'au bout de cette dernière.

La formation organisée en partenariat avec le Campus de la CCI du Cantal s'est déroulée sur 8 mois dont 4 mois en théorie au sein du Campus de la CCI et 4 mois en collectivités sélectionnées par le CDG15 selon la localisation du candidat. Cette formation diplômante Bac +2, permet d'avoir du personnel mieux formé et plus qualifié à la disposition des collectivités.

En début d'année 2022, la plupart des intérimaires qui ont réalisé la formation 2021, sont soit en mission soit recrutés par une collectivité.

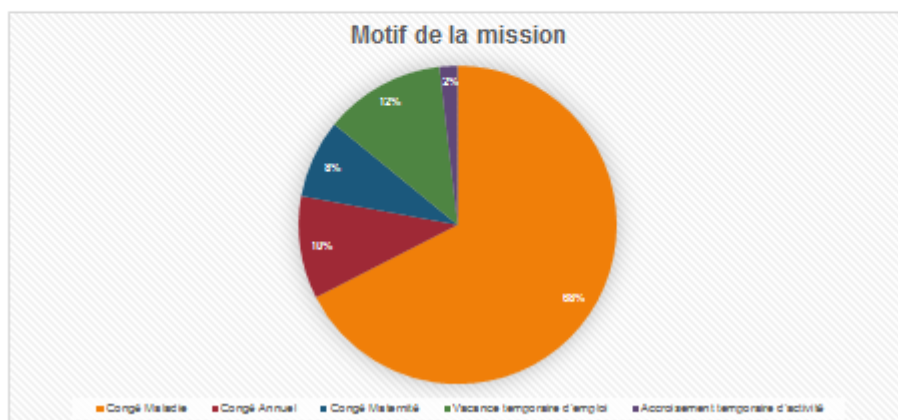
Emploi : Service intérim

Au cours de l'année 2021, 33 intérimaires ont effectué des missions. Au total, 165 missions ont été réalisées tout au long de l'année (98 en 2020)

	Cumul des heures effectuées / tous contrats	TOTAL en ETP
2019	7 167,71	3.92
2020	7 185,00	3.95
2021	10 348,10	5.69

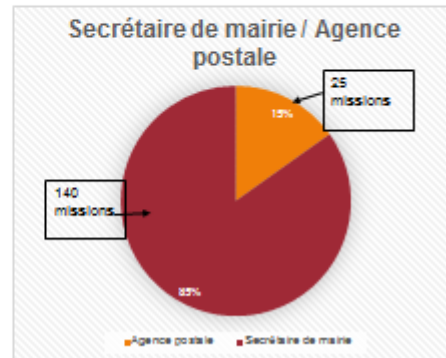
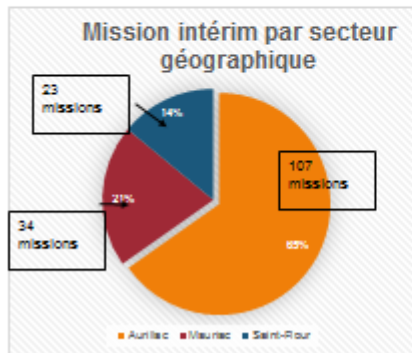
Emploi : Service intérim

Cause de remplacement



Emploi : Service intérim

- Les intérimaires du bassin aurillacois interviennent sur le bassin mauriacois



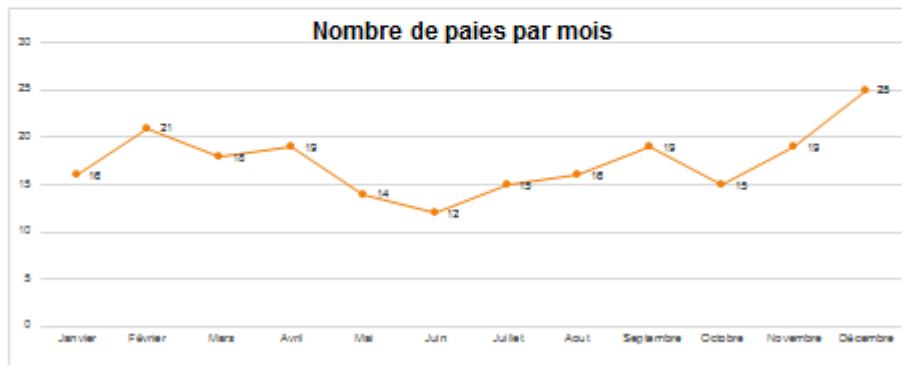
Emploi : Service intérim

Total des heures en euros:

Indice majoré 340 : 108 136,60 € Brut (Somme minimum)

Brut chargé : 190 890,03 €

Total brut + Charges + 6 % + Frais de déplacement + Assurance statutaire : 203 975,23 €



Emploi : Bourse de l'Emploi

Répartition des offres d'emploi par catégories

Années\ Catégories	A	B	C	Total
2020	39	58	153	250
2021	110	68	202	380
Comparatif	+ 71	+ 10	+ 49	+ 130

Emploi : Bourse de l'Emploi

Offres par type de collectivité

Type de collectivité	2020	2021
Département	44	64
Communes	109	158
CCAS	15	32
SDIS	5	2
Communauté d'agglo.	21	23
Communauté Communes	49	70
Syndicats et EPCI	4	27
OPH	0	0
CDG	2	4
Autres	1	0
Total par trimestre	250	380

Le Pôle Santé au travail

Le Pôle RH est composé de 6 personnes :

- Béatrice VIGNERESSE, responsable du pôle
- Instances médicales : Comité médical et Commission de réforme
- Médecine préventive
- Prévention
- Handicap

Commission de Réforme



Pôle Santé au Travail



**SECRETARIAT
DE LA COMMISSION DE REFORME**

*Adhésion au réseau :
IMED CDG AuRA*

En 2021

10 séances
83 dossiers

Nature des saisines les plus courantes :

Retraite invalidité	21%
Accident de service	27%
Accident de trajet	2%
Maladie professionnelle	43%
Allocation temporaire d'invalidité	6%
Redressement	1%

Descriptif de la mission
Assurer le secrétariat de la commission de réforme. Composée de représentants du personnel, de l'administration et de médecins agréés, elle est présidée par un élu du CA du CDG 15, représentant les employés du département, la commission rend des avis sur l'indisponibilité physique liée à l'activité professionnelle (maladie professionnelle, accidents de service...) et l'invalidité.

75 % des dossiers de maladies professionnelles inscrits à l'ordre du jour l'étaient au titre de la MIP 57 (00% pour Nepsule, 20% pour le canal carpien, 13 % pour le coude); 21 % au titre de la MIP 98 (affections chroniques du rachis lombaire); 4 % au titre de la MIP 79 (lésions chroniques du ménisque).

75 % des dossiers examinés ont reçu un avis favorable ; 25 % ont reçu un avis défavorable .

3 réunions d'information sur l'invalidité (allocation d'invalidité temporaire et retraite en invalidité) ont été réalisées sur le département .

En fin d'année 2021, un nouveau médecin hospitalier est intervenu auprès de la Commission de réforme : DR PALACH Marlène.

En 2020

9 séances

64 dossiers

Nature des saisines les plus courantes :

Retraite invalidité	28 %
Accident de service	33 %
Maladie professionnelle	22 %
Allocation temporaire d'invalidité	16 %
Disponibilité d'office raisons de santé	1 %

Comité Médical



Pôle Santé au Travail

**SECRETARIAT
DU COMITE MEDICAL**



Adhésion au réseau : IMED CDG AuRA

En 2021

Nature des saisines les plus courantes:

Octroi/ProL. CLM	34% (4% de refus)
ProL. CMO > 6 mois	27% (0% de refus)
Octroi/ProL. CLD	10% (0,5% de refus)
Inaptitude totale et définitive	3%
Examen d'aptitude à la reprise	15%

Affections les plus représentées :

Rhumatologie/Orthopédie	27 %
Psychiatrie	24 %
Oncologie	16 %

12 séances
2 07 dossiers

En 2021, le secrétariat du comité médical a saisi le comité médical supérieur pour un dossier.

Descriptif de la mission
Assurer le secrétariat du comité médical. Composée de médecins et présidée par l'un d'entre eux, par délégation du préfet, cette instance rend des avis sur les cas d'inaptitude physique non liés à l'activité professionnelle.

En 2020

11 séances
209 dossiers


Nature des saisines les plus courantes :

Octroi/ProL. CLM	43% (25% de refus)
ProL. CMO > 6 mois	18% (5% de refus)
Octroi/ProL. CLD	12% (4% de refus)
Inaptitude totale et définitive	12%
Examen d'aptitude à la reprise	8%

Affections les plus représentées :


Psychiatrie	30 %
Rhumatologie/Orthopédie	23 %

Médecine Préventive



Pôle Santé au Travail

MEDECINE PREVENTIVE



Adhésion au réseau : Médecine préventive CDG AuRA

En 2021

Différents lieux de visite :
Aurillac, Mauriac, St Flour, Murat, Riom Es Montagne, Mauriac, Massiac.

Différents lieux de visite :
Aurillac, Mauriac, St Flour, Murat, Riom Es Montagne, Mauriac, Massiac.

Adhésion au réseau : Médecine préventive CDG AuRA

Périodicité : 2 ans

Suivi médical des agents (nombre):

Visites médicales périodiques	928
Visites médicales d'embauche	257
Entretiens infirmiers	572

Actions en milieu de travail:
Participation aux CHSCT, études de postes, actions de sensibilisation, évaluation des risques, participation aux cellules maintien dans l'emploi...

298 adhésions
4589 agents

En 2021, le secrétariat de la médecine préventive a saisi le comité médical supérieur pour un dossier.

Descriptif de la mission
Eviter l'altération de la santé physique et mentale des agents.
Vérifier la compatibilité entre le poste de travail et l'état de santé des agents.
Préconiser si nécessaire des aménagements afin de permettre le maintien dans l'emploi.
Conseiller les collectivités et les agents en matière de prévention des risques professionnels.

Prévention



Pôle Santé au Travail

Descriptif de la mission

Accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de leurs démarches de prévention : formation, inspection, conseil, création et diffusion de documents, interventions au CHSCT départemental et autres CHSCT des collectivités et établissements >50 agents

Adhésion aux réseaux :
Préventeurs CDG AuRA
Préventeurs CDG Auvergne
Préventeurs Cantal

PREVENTION

En 2021



Accompagnement démarche évaluation des risques

Document unique d'évaluation des risques professionnels : 17
Évaluation des risques psychosociaux : 1 (DIRPAO)

Participation aux réunions CHSCT départemental + CHSCT propres

Visites CHSCT départemental en délégation : 4

Sensibilisation agents en charge de l'entretien des locaux : 17 participants

Séminaire Auvergne : 2 numéros

Suport de communication (support d'heure prévention) : 21 fiches rédigées

Mise en place d'un dispositif de signalement

Souhaitant mobiliser les assistants de prévention en place dans les collectivités et établissements territoriaux du département et dynamiser le réseau qu'ils constituent, un recensement a été lancé au mois d'octobre. 45 agents sont en place et 29 collectivités ont exprimé le souhait de désigner un agent pour exercer ces fonctions.

Prévention : Accompagnement de terrain



Evaluation des risques professionnels

- Observations et échanges avec élus et agents
- Rédaction du document unique


Evaluation des risques psychosociaux

- Questionnaires individuels - Analyse
- Groupes de travail - Plan d'actions

Sensibilisation des agents

- Au plus près des besoins de la collectivité
- Formation intra
- Sensibilisation aux risques auxquels les agents sont exposés

Handicap



Pôle Santé au Travail

Descriptif de la mission

Mener des actions d'information et de formation auprès des collectivités, et accompagner les employeurs dans leur démarche de maintien dans l'emploi. Cette mission prend place dans le cadre de la convention signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Montant total de la convention FIPHFP (2020-2023) : 158 800€

INSERTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

En 2021 1 agent (TNC) / 0,7 ETP

Année N+1 conventionnement avec FIPHFP – version 4

Recrutement :
Convention avec CAP EMPLOI : 48 TH* accompagnés
Formation secrétaire de mairie : 3 BOETH* ont obtenu un emploi durable
Convention avec CRAS* : 3 nouveaux contrats d'apprentissage signés
(Jardinier paysagiste / Assistant technique en milieu rural et technique / Accompagnant éducatif petite enfance)

Maintien dans l'emploi :

Vitrus des postes réalisés avec double financement :
- 6 vitrus de postes ergonomiques simples
- 1 accompagnement dossier RQTH
- 2 accompagnements PPR (bilan de compétences)

Equipe pluridisciplinaire

TH : Travailleur Handicapé
BOETH : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi de Travailleur Handicapé
CFAG : Centre de Formation des Apprentis Spécialisés
RQTH : Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé
PPR : Période de Préparation au Reclassement

Assurance Statutaire

- Le contrat groupe d'assurance statutaire signé par le Centre de Gestion le 1^{er} janvier 2017 est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. Pour ces raisons, un marché public a été mise en place afin de souscrire un nouveau contrat pour les quatre prochaines années 2021/2024, ouvert à toutes les collectivités affiliées au CDG 15 qui se sont déclarées intéressées.
- Après consultation et analyse des offres, le conseil d'administration a retenu le groupement d'assureurs EUCARE/COLLECTEAM/YVELIN.
- La négociation a permis d'obtenir des conditions de garanties avantageuses, à des tarifs attractifs.
- La société YVELIN, reconnue comme un courtier spécialiste en gestion statutaire reste notre interlocuteur privilégié durant ces 4 années.

Assurance Statutaire

- **AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL**
-
- incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique))
- maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)
- maternité - adoption – paternité
- décès
-
- **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES IRCANTEC ET AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PULIC**
-
- maladie ordinaire
- accident de service et maladie imputable au service
- grave maladie
- maternité - adoption - paternité

Assurance Statutaire

TAUX (collectivités de moins de 30 agents)

- Agents relevant de la CNRACL :
 - Avec une franchise de 10 jours fermes : 5.45 %
 - Avec une franchise de 20 jours fermes : 5.20 %
 - Tous risques sans maladie ordinaire : 3.75 %
- Agents relevant de l'IRCANTEC :
 - Avec une franchise de 10 jours fermes : 1.40 %

Assurance Statutaire

ABSENTEISME 2021 (AGENTS CNRACL ET IRCANTEC)

RISQUES	Nombre de jours déclarés	Nombre d'agents	Nombre de sinistres	Montant en Euros
Accident de service / travail	2 700 +38 %	120 +21 %	130 +21 %	456 719 € +32 %
Maladie ordinaire	18 527 +2 %	516 0	754 +2 %	945 198 € -9 %
Longue maladie / Longue durée / Grave maladie	3 243 +185 %	13 +180 %	14 +180 %	709 988 € +12 %
Maternité/Paternité/Adoption	2 611 +55 %	28 +75 %	28 +75 %	129 597 € -22 %

Protection Sociale Complémentaire : Prévoyance

Suite au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et dans le cadre de l'action sociale menée par les employeurs territoriaux, les collectivités et leurs établissements ont la possibilité d'aider financièrement leurs agents à souscrire un contrat d'assurance santé ou prévoyance pour leur permettre de bénéficier d'une protection sociale complémentaire en cas de maladie.

DEUX POSSIBILITES SONT OFFERTES AUX COLLECTIVITES :

Protection Sociale Complémentaire : Prévoyance

- **1 : Les contrats dits « labellisés » :**
- Pour les collectivités qui souhaitent mettre en place une protection sociale complémentaire, cela consiste à subventionner leurs agents dès lors qu'ils adhèrent à un contrat d'assurance labellisé proposé par une société d'assurance ou une mutuelle.
- Il appartient dans ce cas à l'Autorité territoriale de vérifier la « labellisation » du contrat souscrit par leurs agents avant de prendre la décision de leur verser une aide financière.

Protection Sociale Complémentaire : Prévoyance

- **2 : L'adhésion des collectivités à une convention de participation :**
- Les Centres de gestion peuvent ouvrir, après avis du comité technique, des appels d'offres en vue de souscrire des « contrats groupe d'assurance » appelés « conventions de participation » auxquels les collectivités et leurs agents pourront adhérer. Les prestations et les tarifs d'adhésion sont fixés par cette convention et pour en bénéficier, il suffit que la collectivité y adhère et verse une participation mensuelle aux agents intéressés par cette assurance.
- Cette solution a été choisie pour la protection sociale complémentaire « prévoyance – maintien de salaire ».
-
- La convention de participation signée par le Centre de Gestion le 1^{er} janvier 2014 est arrivée à échéance le 31 décembre 2019. Pour ces raisons, un appel d'offres a été mise en place afin de souscrire une nouvelle convention pour les six prochaines années, 2020/2025.
- Après consultation et analyse des offres, le conseil d'administration a retenu le groupe : IPSEC - COLLECTEAM.

Protection Sociale Complémentaire : Prévoyance

- **NOMBRE DE COLLECTIVITES**

- 120

- **REPARTITION TITULAIRES / NON TITULAIRES**

- Sur 986 agents adhérents:
 - 890 titulaires,
 - 96 non titulaires,

➤ 475 agents ont choisi le Traitement de Base Indiciaire (TBI) + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),

➤ 511 agents ont choisi le Traitement de Base Indiciaire (TBI) + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) + Régime Indemnitare (RI).

- **MONTANT MOYEN DE LA PARTICIPATION**

- Participation basse : 1 €
- Participation haute : 100 %
- Montant moyen : 11 €

En cours en 2022

- **Paie à façon depuis le 1^{er}/01/2022**
- **Retraite mutualisée avec le CDG26 à compter du 1^{er}/09/2022**
- **Projet de partenariat avec la CCI :**
 - **Formation pour les agents des services techniques à compter du 17/10/2022**
 - **Poursuite de la formation de secrétaires de mairie**
- **Développement des actions relatives à l'attractivité de la FPT (communication sur les réseaux sociaux**
- **Elections professionnelles (8/12/2022)**
- **Fusion des instances**

La délibération est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2022-23 : PERSONNEL - RECRUTEMENT DE CONTRATS A DUREE DETERMINEE

POUR LE SERVICE INTERIM

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vu le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu les articles 3 et 25 de la loi ° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret modifié 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Monsieur le Président expose :

La formation de secrétaire de mairie pour le service intérim du CDG15 s'inscrit dans un partenariat avec la CCI et la Région AuRA.

La CCI dispense la formation.

La Région apporte les financements des coûts pédagogiques dans le cadre du dispositif CARED et CARED+ pour les personnes ayant une RQTH.

A l'issue de la formation, le CDG15 portera les contrats à durée déterminée comme suit :

- 13 CDD pour les CARED à compter du 1^{er}/11/2022 pour une durée de 6 mois à l'indice majorée : 352,
- 1 CDD pour les CARED+ à compter du 1^{er}/11/2022 pour une durée de 12 mois à l'indice majorée : 352.

Ces personnes intégreront le service de remplacement de secrétaires de mairie.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De créer les contrats comme suit :
 - 13 CDD pour les CARED à compter du 1^{er}/11/2022 pour une durée de 6 mois à l'indice majorée : 352,
 - 1 CDD pour les CARED+ à compter du 1^{er}/11/2022 pour une durée de 12 mois à l'indice majorée : 352,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La délibération est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2022-24 : PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vu le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret modifié 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du Centre de Gestion :

- Suite à la création d'1 emploi au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite à 1 recrutement (comptabilité),
- Suite à la création d'1 emploi au grade rédacteur principal de 1^{ère} classe suite à 1 recrutement (gestionnaire des carrières),
- Suite aux recrutements CARED et CARED+ pour le service intérim (session 2022-2).

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la création du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- D'approuver la création du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- D'approuver les recrutements CARED et CARED+ pour le service intérim,
- D'approuver le tableau des effectifs présenté ci-joint,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30/06/2022

Filière Administrative					
Grade	Cat.	Emploi créé	Emploi affecté	Emploi vacant	TC / TNC
Adjoint administratif	C	3	3	0	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	2	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	6	4	2	TC
Rédacteur	B	3	1	2	TC
Rédacteur Principal 2ème classe	B	2	2	0	TC
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	0	1	TC
Secrétaire de Mairie	A	0	0	0	TC
Attaché	A	0	0	0	TC
Attaché principal	A	1	1	0	TC
Attaché hors classe	A	1	1	0	TC
TOTAL		20	14	6	

Filière Technique					
Grade	Cat.	Emploi créé	Emploi affecté	Emploi vacant	TC / TNC
Adjoint technique	C	0	0	0	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	0	0	0	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0	0	0	
Agent de maîtrise	C	1	1	0	TC
Technicien	B	0	0	0	
Technicien Principal 2ème classe	B	0	0	0	
Ingénieur	A	1	1	0	TC
TOTAL		2	2	0	

Filière Médico-Sociale					
Grade	Cat.	Emploi créé	Emploi affecté	Emploi vacant	TC / TNC
Infirmière Hors classe	A	1	1	0	TC
Médecin Hors Classe	A	0	0	0	TC
TOTAL		1	1	0	

Contractuels					
Grade	Cat.	Emploi créé	Emploi affecté	Emploi vacant	TC / TNC
Médecin	A	1	1	0	TC
TOTAL		1	1	0	

Total Effectif					
Grade		Emploi créé	Emploi affecté	Emploi vacant	TC / TNC
Emploi permanent		23	17	6	
Contractuel Médecin		1	1	0	TNC (17h30)
TOTAL		24	18	6	

Autres					
Grade	Cat.	Emploi créé	Emploi affecté	Emploi vacant	TC / TNC
CARED (service intérim) (6 mois) (A compter du 1er/11/2022)	C	13	0	13	TC
CARED + (service intérim) (12 mois) (A compter du 1er/11/2022)	C	1	0	1	
CARED + (service intérim) (12 mois) (depuis le 20/12/2021)	C	1	1	0	TC
Apprentissage (1 an) (Échéance du contrat : 2/09/2022)	C	1	1	0	TC
TOTAL		16	2	14	

La délibération est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2022-25 : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2022

15014 Code INSEE	Centre de Gestion du Cantal Budget Principal	DM n°1 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISIONS MODIFICATIVES JUIN 2022

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60622 : Carburants	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623 : Alimentation	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6065 : Fournitures de bureau	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238 : Divers	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62518 : Autres frais de voyages et déplacements	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70638 : Autres conventions et remboursements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
R-70842 : Autres refacturations de personnels mis à disposition	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des activités	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	66 000,00 €	0,00 €	66 000,00 €
Total Général		66 000,00 €		66 000,00 €

(1) y compris les ratios à réaliser

Page 1 sur 1

La délibération est soumise au vote.


Elle est adoptée à l'unanimité.

➔ La date du prochain Conseil est le mardi 29 novembre 2022.

La séance est levée à 11h30

Fait à AURILLAC, 30 juin 2022

Le secrétaire de séance



Clément ROUET